

# Les relations familiales après la séparation conjugale

## Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés

### Mots-clés

- Séparation
- Revue de littérature
- International
- Coparentalité
- Monoparentalité

Anne Unterreiner

Caisse nationale des Allocations familiales.

Direction des statistiques, des études et de la recherche.

Les séparations conjugales sont un phénomène social dont l'ampleur est croissante dans de nombreux pays développés d'où un essor progressif des recherches sur les familles de couples séparés. En France, à partir des années 1970-1980, des études sociologiques sont consacrées à la paternité, à la fréquence des visites des parents « *non hébergeants* »<sup>(1)</sup> et au versement de la pension alimentaire (Céroux, 2014). À l'étranger, les enquêtes sur les séparations conjugales ont porté sur le bien-être de l'enfant, la qualité de la relation parent-enfant, la situation économique des mères séparées et de leurs enfants (Bakker et Karsten, 2013). En revanche, la complexité des liens familiaux est peu prise en compte.

À la suite d'une séparation conjugale, une multiplicité de structures familiales peut pourtant exister (familles monoparentales, recomposées, avec ou sans enfants, beaux-enfants, filiations simples ou multiples, etc.). On observe notamment une complexification des relations entre les membres d'une même famille. La famille est ainsi un « *système composé de plusieurs sous-systèmes relationnels qui s'influencent les uns les autres* » (Repond et Darwiche, 2016, p. 270). Dans cette perspective, les familles recomposées présentent la particularité d'avoir un nombre plus important de sous-systèmes, notamment un sous-système familial général, un sous-système beau-parent – enfant, celui de la fratrie recomposée, des ex-conjoints, ou encore parent biologique – beau-parent (Repond et Darwiche, 2016). Se pose alors la question des espaces d'intervention parentaux. Ces lieux et ces moments partagés ensemble n'ont pas tous la même charge émotionnelle (Hachet, 2014). De plus, cette organisation du temps et de l'espace est composée de « *transitions* » d'un espace à l'autre, de rencontres entre parents et de périodes avec ou sans enfant-s.

Ce changement de perspective implique une approche de la famille en termes de « *constellation* » (Céroux, 2014) où le point d'ancrage n'est plus le parent, mais l'enfant. Mettre celui-ci au centre de la famille interroge sur l'identité des adultes dont il dépend et sur les modalités de prise en charge et de décision de ces derniers. À cet égard, il est important de noter que les concepts de « *care* » et de coparentalité sont liés mais ne se recoupent pas toujours. Si dans le contexte particulier des familles séparées, le *care* peut être défini comme les soins effectifs apportés aux enfants de couples séparés, la coparentalité concerne généralement les prises de décisions relatives aux enfants et les actes quotidiens de soins (Tremblay *et al.*, 2013).

Interroger les sous-systèmes familiaux dans lesquels l'enfant se trouve ouvre la voie à des travaux sur la famille élargie et sur les fratries. En premier lieu, les relations au sein des familles de couples séparés sont influencées et influencent l'« *entourage* » (Bonvalet et Lelièvre, 1995) des individus, c'est-à-dire du réseau familial étendu de ceux-ci en dehors du ménage. Claude Martin (1997) parle de « *capital réseau* » au sein des familles de conjoints divorcés : la recomposition familiale peut être synonyme de « *couplage* » de réseaux, c'est-à-dire de la fusion des réseaux des deux membres du nouveau couple. Les familles peuvent, en effet, bénéficier de la solidarité au sein de ce que Florence Weber appelle la « *maisonnée* » c'est-à-dire « *un groupe présent au quotidien qui réunit des personnes mettant des ressources en commun* » (Weber, 2002, p. 73). Ensuite, dans la famille nucléaire elle-même, peu de travaux prennent en compte les relations de la fratrie et entre les beaux-enfants. Or, frères et sœurs, demi-frères et demi-sœurs, quasi-frères et quasi-sœurs<sup>(2)</sup> peuvent vivre dans des lieux différents, avoir des statuts différents, etc.

(1) Dans cet article, le qualificatif de « *non hébergeant* » sera privilégié lorsqu'il sera question des parents n'accueillant pas, à titre « *principal* » (ou « *exclusif* »), leur(s) enfant(s) au sein de leur logement.

(2) Agnès Martial (2003) définit les demi-frères et les demi-sœurs comme les enfants ayant un parent biologique commun. Les quasi-frères et les quasi-sœurs sont les enfants qui n'ont aucun parent biologique commun au sein d'une famille recomposée.

De plus, les différentes modalités d'organisation des ex-conjoints peuvent influencer les relations fraternelles au rythme des changements de mode de résidence distincts entre les enfants, des relations entre les parents, des déménagements et des séparations ou mises en couple des parents. Dans les familles recomposées, la nouvelle fratrie est donc « *fabriquée* » au rythme de la mise en place de « *rituels* » (Martial, 2003).

Ainsi, de cette discussion conceptuelle transparaît l'existence de trois axes d'analyse concernant les liens entre les membres d'une famille ayant connu une séparation conjugale. L'évaluation de l'intensité et de la qualité des relations portera sur différents sous-systèmes familiaux : entre parents et enfants, entre (beaux-)parents, et enfin au sein de la fratrie et de la famille élargie.

### Relations parents-enfants : des liens influencés par la position sociale et le parcours de vie

De nombreuses recherches optent pour une approche quantitative du lien parent-enfant, supposant que, plus l'enfant dispose de moments avec le parent, meilleure sera leur relation. Parallèlement, des chercheurs ont étudié la qualité des liens entre les parents et leurs enfants.

#### La fréquence des contacts : des approches quantitatives du lien parent-enfant

Des recherches quantitatives portant sur la fréquence des contacts entre parents et enfants ont montré que la catégorie sociale influence les relations entre parents non hébergeants et enfants (Régner-Loilier, 2013 ; Juby *et al.*, 2007). L'âge (au moment de la séparation ou d'autres moments de la vie familiale) et le genre des protagonistes ont aussi des effets sur la périodicité des contacts (Régner-Loilier, 2013 ; Swiss *et al.*, 2009 ; Manning *et al.*, 2003). En outre, les relations des parents entre eux ou avec d'autres adultes référents sont déterminantes. Des parents hébergeants se mobilisent pour influencer, positivement ou négativement, la relation entre leurs enfants et leur ex-conjoint (Hawkins *et al.*, 2006 ; Martial, 2013). Les circonstances et le degré de conflictualité de la séparation du couple parental interviennent ici (Régner-Loilier, 2013). Et le fait d'être en couple a une incidence sur les relations pères-enfants. La cohabitation du père avec une nouvelle conjointe et la remise en couple de la mère hébergeante ont un effet négatif sur les contacts entre les pères non hébergeants et leurs enfants (Villeneuve-Gokalp, 2000). Cela dit,

plus la nouvelle union du père est formée longtemps après la séparation, moins elle aura d'effets négatifs sur la fréquence des contacts père-enfants (Juby *et al.*, 2007). Par ailleurs, le fait que le père ait des enfants d'une nouvelle union diminue encore les contacts père-enfants (Villeneuve-Gokalp, 2000). Selon Wendy D. Manning, Susan D. Stewart et Pamela J. Smock (2003), les pères non hébergeants qui ont uniquement des enfants issus d'une même union voient leurs enfants plus fréquemment que les pères aux configurations familiales plus complexes. Les pères dont la conjointe a elle-même des enfants vivant ailleurs voient leurs enfants moins fréquemment que les autres. Apparaît ici toute la complexité des relations parents-enfants, qui sont de fait inscrites dans des réseaux familiaux plus larges, impliquant les beaux-parents, la fratrie, mais aussi les relations avec la famille élargie. Pour Arnaud Régner-Loilier (2013), la qualité des relations du père non hébergeant avec son propre père influence la fréquence des contacts pères-enfants.

Plus largement, il faut considérer l'ensemble des parcours de vie des membres des familles de couples séparés. William S. Aquilino (2011) s'est fondé sur l'hypothèse d'une influence du « *parcours de vie familial* » sur les relations entre les pères (non hébergeants) et leurs enfants. D'après ce courant mettant au cœur des recherches le parcours familial, il existe une interdépendance à la fois des parcours de vie de chacun des membres de la famille et entre ces parcours de vie et les relations familiales. Différents types de transition existeraient : le contexte de la séparation, d'autres événements (remise en couple, naissance d'un enfant, etc.), et le passage de l'enfant à l'âge adulte. W. S. Aquilino montre ainsi que l'investissement du père, le paiement de la pension alimentaire, le mode de résidence (indirectement) et la relation coparentale à l'adolescence de l'enfant ont des effets à long terme sur la relation père-enfant. L'effet négatif du remariage des pères semble être de court terme. Enfin, la transition de l'enfant vers l'âge adulte et ses responsabilités influencent le moins la relation père-enfant<sup>(3)</sup>. De nombreuses recherches s'accordent donc à souligner que les familles de couples séparés doivent être étudiées en tenant compte de l'articulation des trajectoires de chacun. L'histoire du couple parental, avant même la séparation, et les pratiques coparentales respectives (voir *infra*) influencent fortement le contexte postséparation. De plus, d'autres événements dans les parcours de vie de chacun des parents (remise en couple, naissance d'un enfant, déménagement,

(3) L'enquête portant sur un échantillon de jeunes adultes âgés de 18 ans à 24 ans, un effet de classe parallèle à l'âge peut exister.

évolution professionnelle, etc.) et des enfants (difficultés scolaires, crise d'adolescence, etc.) peuvent agir sur les relations au sein de la famille du couple séparé.

### **La qualité des contacts : des analyses selon le type d'activités et le moment de la rencontre**

Au-delà de la fréquence des contacts, les activités effectuées ensemble et les rôles parentaux de chacun ont fait l'objet de recherches, aux États-Unis notamment. En reprenant le concept de « *Disneyland Dads* »<sup>(4)</sup> de Frank F. Furstenberg et Graham B. Spanier (1987), Susan S. Stewart (1999) analyse les contacts des parents non hébergeants avec leurs enfants et distingue les différents types d'activités effectuées par les parents non hébergeants avec les enfants. Lorsque les contacts existent entre les parents non hébergeants et leurs enfants, ces contacts, qui diminuent avec la distance géographique, donnent lieu à des activités dites « *mixtes* ». Celles-ci combinent les activités de loisirs hors du domicile, relationnelles et institutionnalisées. Parallèlement, la présence de la fratrie dans le ménage de l'enfant augmente la probabilité de ne pas avoir de contacts du tout et celle d'effectuer ces activités « *mixtes* ».

Toujours aux États-Unis, Daniel N. Hawkins, Paul R. Amato et Valarie King (2006) ont montré que le genre du parent et la résidence expliquent en grande partie la relation parent-adolescent : les mères hébergeantes sont les plus engagées ; les pères non hébergeants le sont le moins. Concernant les types d'activités effectuées par les parents avec leurs enfants, le genre est la variable discriminante. Alors que les mères font du shopping, travaillent sur des projets pour l'école et communiquent avec leurs enfants, les pères effectuent surtout des activités sportives. Avoir un sentiment de proximité avec son parent et aller à des événements culturels ou religieux sont associés au fait que parent-s et enfant résident ensemble. L'articulation entre la classe sociale et la résidence influence également les activités des parents avec leurs enfants. Sarah M. Kendig et Suzanne M. Bianchi (2008) ont montré que la moindre durée passée par les mères seules avec leur-s enfant-s s'explique principalement par leur position sociale (temps de travail supérieur, moindre niveau d'éducation, âge de la mère et des enfants, nombre d'enfants, ethnicité, etc.) plutôt que par la monoparentalité en tant que telle. Les mères seules passent ainsi plus de temps dans les activités de soin que les mères mariées et autant de temps total et à être en interaction avec leur-s enfant-s que les mères mariées. Les mères célibataires qui vivent avec d'autres

adultes actifs effectuent moins d'activités de soins routiniers et sont davantage en interaction avec leur-s enfant-s que celles vivant seules, confirmant le rôle de la « *maisonnée* » sur le quotidien des parents séparés.

Peu de recherches ont distingué les contacts de jour et les visites impliquant des nuits, en raison, principalement, du manque de données. Leurs conclusions sont divergentes et impliquent, en général, de jeunes enfants, dans un contexte où peu d'adolescent-e-s dorment chez leur parent non hébergeant, du fait d'activités sociales entrant en compétition avec le temps destiné au parent non hébergeant. La recherche des chercheurs australiens Judy Cashmore, Patrick Parkinson et Alan Taylor (2008) comble ce manque et montre que la probabilité de dormir la nuit chez le parent non hébergeant est plus faible en cas de mauvaises relations entre les parents et parmi les catégories populaires (en raison de son coût notamment). Or, dormir régulièrement chez son parent a des effets sur la qualité de la relation parent-enfant, confirmant ainsi l'hypothèse de Benoît Hachet (2014) d'une charge émotionnelle différenciée du temps. Les adolescents dans ce cas se sentent plus proches et ont des relations de meilleure qualité avec leur parent non hébergeant que ceux qui ne le voient qu'en journée, et les parents non hébergeants chez qui les adolescents passent plutôt des vacances sont moins informés des activités de ces derniers par rapport aux parents chez qui les adolescents dorment hors vacances.

Ainsi, les relations parents-enfants sont fortement influencées par les caractéristiques sociodémographiques parentales, et évoluent dans le temps au rythme des événements qui marquent le parcours de vie de chacun.

### **Davantage de recherches qualitatives sur les pratiques coparentales**

Les pratiques de coparentalité sont principalement étudiées par des chercheurs en psychologie et en sociologie sur la base de recherches qualitatives.

### **Coparentalité entre parents : le caractère évolutif de la relation entre parents**

Différentes typologies statiques des pratiques coparentales, ne prenant pas en compte les évolutions de ces dernières dans le temps, ont été élaborées. Celle d'Eleanor E. Maccoby, Charlène E. Depner et Robert H. Mnooki (1990), souvent

(4) Ces pères s'investissent principalement dans des activités sociales et de loisirs avec leur(s) enfant(s) plutôt que dans le « *care* » au quotidien.

citée dans la littérature anglophone distingue quatre types de coparentalités définis sur deux axes (le conflit et la coopération) – la coparentalité coopérative, conflictuelle, désengagée et mixte. Sans pour autant se fonder sur ces travaux, Florence Brunet, Pauline Kertudo et Sylvie Malsan (2008) ont mis en avant l'existence de différents modes d'organisation parentale en France parmi les familles pratiquant ou ayant pratiqué la résidence alternée. La « *coparentalité associative* », proche de la coparentalité coopérative, se caractérise par la recherche d'accords et d'ententes entre les parents, fondée sur la communication, la complicité, la souplesse de l'organisation. Tandis que la « *coparentalité tolérante* » ou « *collaboration civilisée* » se rapproche de la coparentalité mixte marquée par une forte coopération et l'existence de conflits. Enfin, la « *biparentalité* » ou « *parentalité parallèle* » – où, conjointement à l'entente autour des modes d'organisation de la résidence alternée, des conflits sous-jacents peuvent être facilement réactivés – correspond plutôt à la coparentalité conflictuelle. Ces pratiques de coparentalité évoluent dans le temps (*ibid.*) : les parents de couples séparés depuis moins d'un an et plus de dix ans prennent plus souvent leurs décisions seuls, sans l'autre parent. Avec l'apaisement des conflits des premiers temps, les pratiques de coparentalité augmentent. Mais, avec le temps, tous les membres de cette ancienne famille nucléaire gagnent en indépendance – les enfants grandissent, les parents se remettent en couple, s'éloignent géographiquement, etc., d'où une diminution des pratiques de coparentalité.

En se plaçant ouvertement en opposition avec le caractère statique de la typologie d'E. Maccoby *et al.* (1990), Julie Tremblay, Sylvie Drapeau, Caroline Robitaille, Émile Piché, Marie-Hélène Gagné et Marie-Christine Saint-Jacques (2013) ont également pris en compte le caractère évolutif de six « *trajectoires de coparentalité* » au Québec : celle de l'équipe indéfectible, la trajectoire de coparentalité ayant connu une crise temporaire au sein de l'équipe, les coéquipiers qui établissent de nouvelles règles du jeu, *a contrario* des coéquipiers en conflit, les adversaires et, enfin, les trajectoires où un équipier, en l'occurrence le père, est moins dans la partie. Ainsi, le temps est essentiel à la compréhension des pratiques de coparentalité.

Le degré de conflictualité et la solidité de la relation conjugale avant la séparation sont centraux dans la relation coparentale après la séparation (Baude et Rouyer, 2016). De plus, le degré de conflictualité de la relation parentale marque les espaces d'intervention des parents séparés. Benoît Cérroux (2014) a ainsi mis au jour l'existence de

trois types de territoires de l'intervention parentale concernant l'autorité. En cas de conflit avec la mère, les foyers paternels et maternels sont strictement cloisonnés : chacun y agit de façon autonome, dans l'ignorance de ce qui se passe dans le second foyer. D'autres parents cloisonnent leurs actions dans leur espace, tout en s'accordant ponctuellement sur des valeurs éducatives, dans une « *relative séparation de l'autorité parentale* » (*ibid.*, p. 23) dont le lieu d'exercice reste souple. Enfin, des pères peuvent être le principal (voire le seul) garant de l'autorité, quel que soit le foyer parental, intervenant dans les deux domiciles parentaux pour faire preuve d'autorité au nom des deux parents. Les pratiques de coparentalité semblent aussi dépendre du mode de résidence. Ainsi, les parents en résidence alternée échangent plus que ceux dont les enfants résident principalement chez leur mère, sans pour autant que la part de ceux en résidence chez la mère qui le font soit négligeable (Melli et Brown, 2008).

Se fondant sur la « *Theory of Planned Behavior* », Lawrence H. Ganong, Marilyn Coleman, Melinda Markham et Tanja Rothrauff (2011) soulignent l'importance du point de vue individuel et de l'entourage sur les pratiques de coparentalité. Les parents qui ont une vision positive de la coparentalité communiquent plus avec leur ex-conjoint que les autres. Les mères qui ont une probabilité supérieure aux autres de communiquer avec leur ex-conjoint ont les caractéristiques suivantes : elles se sentent encouragées à pratiquer la coparentalité par leur entourage, elles pensent que la coparentalité est vue positivement par la société, et elles adhèrent à cette norme sociale. Mais, au-delà des parents, les pratiques de coparentalité peuvent aussi concerner les beaux-parents.

### **Coparentalité avec les beaux-parents : au carrefour de différents sous-systèmes familiaux**

Il existe peu de données sur la qualité de la relation familiale globale dans les familles recomposées (Repond et Darwiche, 2016). D'après les recherches anglophones recensées, les interactions coparentales entre parent et beau-parent semblent peu fréquentes et peu conflictuelles, le beau-parent étant rarement à l'initiative de l'interaction (Braithwaite *et al.*, 2003). De plus, il existerait un lien de causalité entre la qualité de la relation coparentale entre parents et beaux-parents et la qualité de leur relation conjugale (Schrodt et Braithwaite, 2011). Enfin, d'après les mères, les interactions coparentales sont plus fréquentes entre mères et beaux-pères qu'entre mères et pères non hébergeants (Favez *et al.*, 2015). En revanche, ces interactions coparentales, en particulier celles qui ont

pour objectif la cohésion de la famille, sont moins élevées que dans les familles de première union. Contrairement aux couples de première union, les sous-systèmes conjugal et coparental sont partiellement séparés dans les familles recomposées, les mères interagissant à la fois avec leur conjoint actuel et avec l'ex-conjoint, père de leurs enfants.

En France, sous l'impulsion d'Irène Théry, différents chercheurs ont été à l'initiative de recherches portant sur la relation beau-parent – bel-enfant à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Celle-ci est fortement influencée par les pratiques coparentales du couple séparé (Blöss, 1996). Irène Théry, Odile Bourguignon et Jean-Louis Rallu (1995) ont notamment distingué une « *logique de substitution* » et une « *logique de pérennité* » jouées par le beau-parent. Dans le premier cas, le beau-parent se substitue au parent non hébergeant, cette pratique étant plus fréquente lorsque celui-ci est totalement absent. Ce rôle beau-parental est plus fréquent parmi les familles des classes populaires, où les fonctions parentales sont plus fortement liées à l'existence du couple, qu'au sein des catégories sociales plus aisées (Martin, 1997). Tandis que la « *logique de pérennité* » correspond à un rôle beau-parental complémentaire de celui du parent non hébergeant et un moindre investissement dans l'éducation des enfants. Au sein des familles recomposées, le passé des couples séparés influence les relations beau-parent – bel-enfant. D'une part, le rôle parental avant la séparation, le degré de conflictualité du couple parental, et le fait d'avoir vécu ou non une phase de monoparentalité marquent la qualité des relations familiales (Cadolle, 2000). D'autre part, l'histoire du beau-parent lui-même, et notamment le fait d'être déjà parent ou non, joue sur sa place au sein de la famille recomposée (Blöss, 1996 ; Vincent, 2017). Justine Vincent distingue ainsi trois rôles beaux-parentaux, celui de « *second parent* », pour qui la naissance d'un enfant commun institutionnalise la famille, celui de parent « *censuré* » dans ses pratiques parentales avec son bel-enfant et qui vit la naissance d'un enfant du couple comme un moyen de stabiliser ce dernier et, enfin, celui de beau-parent « *prudent* » qui se vit davantage comme un conjoint que comme un parent potentiel. Enfin, le lien entre satisfaction conjugale et qualité du lien beau-père – enfant évolue avec le temps (Repond et Darwiche, 2016). Dans les six premiers mois de mariage, le beau-père est d'autant plus satisfait de la relation conjugale qu'il ne se sent pas obligé d'assumer de rôle parental. Après deux ans et demi de mariage, il a une relation conjugale d'autant plus satisfaisante qu'il a une relation proche avec les enfants. Et après sept ans, la relation entre rôle parental et satisfaction conjugale disparaît.

Parallèlement à ces pratiques de coparentalité, quelques recherches ont souligné l'inscription des familles de couples séparés dans un tissu plus large de relations.

### Peu de recherches sur les relations fraternelles et intergénérationnelles

Rares sont les recherches portant directement sur les liens au sein de la famille élargie ou des fratries des familles de couples séparés. Dans sa revue de littérature, Hayley Davies (2015) rappelle pourtant que les grands-parents sont un soutien émotionnel très important pour les enfants après la séparation. De plus, les membres des familles de toute la (demi- ou quasi-) fratrie sont disponibles pour soutenir les parents. En France, les familles monoparentales délèguent tout autant à la famille élargie qu'avant la séparation, la famille maternelle étant davantage sollicitée pour garder les enfants que la famille paternelle (Le Gall, 1996). Pour les conjoints séparés entre lesquels les enfants « *circulent* », cet entourage familial élargit l'espace de prise en charge des enfants. En cas de remise en couple, ce soutien familial, des grands-parents principalement, permet au nouveau couple d'avoir du temps pour se construire et au beau-parent de prendre progressivement sa place vis-à-vis des enfants. Le soutien apporté par l'entourage familial est à la fois financier, affectif et organisationnel. Là encore, un écart entre classes sociales est observé. Selon Claude Martin (1997), la demande d'aide à l'entourage familial est surtout faite à ses propres parents et est plus fréquente dans les milieux aisés que populaires. Les ex-conjoints (avec ou sans enfant) qui sont retournés vivre chez leurs parents, plus souvent issus des catégories populaires, sont les plus insatisfaits de cette situation, parce qu'ils sont ainsi dépendants de leurs parents et se sentent isolés des autres. Ceci nuance la perception positive de la maisonnée et des liens de solidarité intergénérationnels tissés en son sein, même si, ce mode de vie peut permettre d'apporter un soutien au parent isolé en cas de défaillance du parent non hébergeant (Martial, 2013). On voit ici s'entrecroiser la « *vulnérabilité sociale* » et la « *vulnérabilité économique* », les familles des milieux populaires vivant plus durement la séparation conjugale que les autres (Martin, 1997).

Parallèlement aux recherches portant sur les grands-parents, quelques chercheurs se sont intéressés aux liens entre les frères et les sœurs dans les familles de couples séparés. Ceci est essentiel à la compréhension du quotidien des enfants, parce qu'ils passent finalement plus de temps avec leurs frères et sœurs avec qui ils ont le même mode

de résidence qu'avec chacun de leurs parents séparés (Davies, 2015). Cette relation est influencée par le mode de résidence (commun ou distinct) adopté par les différents membres de la fratrie, par l'espace disponible dans chaque logement et par les relations conjugales parentales. Les fratries des familles recomposées peuvent ainsi connaître des ruptures au rythme des nouvelles recompositions familiales, ou encore des relations amoureuses entre « *quasi-frères et sœurs* » (Martial, 2003).

## Conclusion

L'individu, en raison de sa position sociale (en termes de genre, de classe sociale et d'âge notamment), développe un certain nombre de normes et de valeurs qui marquent fortement les relations au sein des familles de couples séparés. Un ensemble de recherches considère ainsi les familles de couples séparés comme des systèmes complexes pris dans l'ensemble des contraintes et des normes sociales qui les entourent. Les relations familiales reflètent la position sociale des couples qui se séparent. De manière idéal-typique, on pourrait distinguer deux profils. D'une part, se dessinent les familles aisées de couples séparés, qui pratiquent la résidence alternée, où le père s'investit fortement (en termes de temps, d'activités et financièrement) et où la mère active trouve son équilibre entre famille et travail. D'autre part, apparaissent des familles plus modestes avec des normes de genre plus traditionnelles, où le père est moins présent et où la mère a une double charge de travail (de mère et de femme active) tout en subissant de plein fouet les conséquences de la séparation. Cette analyse souligne le caractère fortement interdépendant des relations intrafamiliales et de l'organisation quotidienne des familles de couples séparés (autorité parentale, modes de résidence et organisation financière).

L'ensemble de ces points a fait l'objet d'amples développements dans un dossier de la Drees [direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – ministère des Solidarités et de la Santé (Unterreiner, 2018)]. Dans cette publication sont aussi soulignés différents enjeux méthodologiques propres aux études sur les relations familiales au sein des familles de couples séparés. Comme l'a observé Laurent Toulemon (2005), les hommes investis auprès de leurs enfants sont surreprésentés dans les enquêtes sur l'après-séparation. Si les pères et les mères interrogés ne sont pas issus des mêmes familles, leurs positions sociales et leurs déclarations ne sont dans ce cas pas comparables. En outre, quand il s'agit d'étudier la fréquence des contacts parents-enfants, les conclusions

d'enquête peuvent varier selon que les cas où parents et enfants n'ont pas de contacts ont été inclus ou non. Par exemple, lorsque les cas d'absence de contact sont pris en compte dans les analyses, le conflit devient un indice de contact. Enfin, les modalités d'organisation temporelle du « *care* » sont peu étudiées, l'indicateur choisi étant souvent le plus facile à mesurer (le temps chez chacun des parents), plutôt que le plus pertinent (Smyth *et al.*, 2012). Or, le temps passé ensemble dans un même lieu (le logement ou ailleurs) n'est pas synonyme de pratiques coparentales.

## Bibliographie

- Aquilino W. S., 2011, The noncustodial father-child relationship from adolescence into young adulthood, *Journal of Marriage and Family*, vol. 68, p. 929-946.
- Bakker W., Karsten L., 2013, Balancing paid work, care and leisure in post-separation households: A comparison of single parents with co-parents, *Acta Sociologica*, vol. 56(2), p. 173-187. DOI: 10.1177/0001699312466178 (consulté le 13 décembre 2017).
- Baude A., Rouyer V., 2016, Parents en résidence alternée et relation coparentale : le rôle de la relation d'attachement entre les ex-partenaires et des variables liées au contexte de la séparation conjugale, *Psychologie française*, vol. 61, p. 219-234.
- Blöss T., 1996, *Éducation familiale et beau-parenté : L'empreinte des trajectoires biographiques*, Paris, L'Harmattan.
- Bonvalet C., Lelièvre É., 1995, Du concept de ménage à celui de l'entourage : une redéfinition de l'espace familial, *Sociologie et sociétés*, vol. 27(2)(2), p. 177-190.
- Braithwaite D. O., McBride C. M., Schrodt P., 2003, 'Parent teams' and the everyday interactions of coparenting in stepfamilies, *Communication Reports*, n° 16, p. 93-111.
- Brunet F., Kertudo P., Malsan S., 2008, Étude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 109.
- Cadolle S., 2000, *Être parent, être beau-parent : La recomposition de la famille*, Paris, Odile Jacob.
- Cashmore J., Parkinson P., Taylor A., 2008, Overnight stays and children's relationships with resident and nonresident parents after divorce, *Journal of Family Issues*, vol. 29(6), p. 707-733.
- Céroux B., 2014, Paternité au quotidien et résidence alternée, *Politiques sociales et familiales*, n° 114, p. 17-28.

- Davies H., 2015, Shared parenting or shared care? Learning from children's experiences of a postdivorce shared care arrangement, *Children & Society*, vol. 29, p. 1-14.
- Favez N., Widmer E. D., Doan M.-T., Tissot H., 2015, Coparenting in stepfamilies: Maternal promotion of family cohesiveness with partner and father, *Journal of Child and Family Studies*, n° 24, p. 1-11.
- Furstenberg F. F., Spanier G. B., 1987, *Recycling the family: Remarriage after divorce*, Beverly Hills/Newbury Park, Sage Publications.
- Ganong L. H., Coleman M., Markham M., Rothrauff T., 2011, Predicting postdivorce coparental communication, *Journal of Divorce and Remarriage*, vol. 52, p. 1-18.
- Hachet B., 2014, Les calendriers et les agendas de la résidence alternée. Structure et plasticité des territoires temporels des parents, *Politiques sociales et familiales*, n° 117, p. 29-44.
- Hawkins D. N., Amato P. R., King V., 2006, Parent-adolescent involvement: The relative influence of parent gender and residence, *Journal of Marriage and Family*, vol. 68, p. 125-136.
- Juby H., Billette J.-M., Laplante B., Le Bourdais C., 2007, Nonresident fathers and children. Parents' new unions and frequency of contact, *Journal of Family Issues*, vol. 28(9), p. 1220-1245.
- Kendig S. M., Bianchi S. M., 2008, Single, cohabiting and married mothers' time with children, *Journal of Marriage and Family*, vol. 70, p. 1228-1240.
- Le Gall D., 1996, Faire garder les enfants dans les familles à beau-parent : La délégation comme régulation conjugale, in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 79-92.
- Maccoby E. E., Depner C. E., Mnookin R. H., 1990, Coparenting in the second year after divorce, *Journal of Marriage and the Family*, n° 52, p. 141-155.
- Manning W. D., Stewart S. D., Smock P. J., 2003, The complexity of fathers' parenting responsibilities and involvement with non-resident children, *Journal of Family Issues*, vol. 24(5), p. 645-667.
- Martial A., 2003, *S'apparenter*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Martial A., 2013, Une paternité réinventée ? Le vécu parental des pères isolés, *Informations sociales*, n° 176, p. 62-69.
- Martin C., 1997, *L'après-divorce : Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Melli M., Brown P., 2008, Exploring a new family form. The shared family time, *International Journal of Law, Policy and the Family*, n° 22, p. 231-369.
- Régnier-Loilier A., 2013, Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant, *Population et Sociétés*, n° 500.
- Repond G., Darwiche J., 2016, Les relations interpersonnelles au sein de la famille recomposée : un état de la littérature, *Pratiques psychologiques*, vol. 22, p. 269-283.
- Schrodt P., Braithwaite D. O., 2011, Coparental communication, relational satisfaction and mental health in stepfamilies, *Personal Relationships*, n° 18, p. 352-369.
- Smyth B., Rodgers B., Allen L., Son V., 2012, Postseparation patterns of children's overnight stays with each parent: A detailed snapshot, *Journal of Family Studies*, vol. 18(2-3), p. 202-221.
- Stewart S. D., 1999, Disneyland dads, Disneyland moms? How nonresident parents spend time with absent children, *Journal of Family Issues*, vol. 20(4), p. 539-556.
- Swiss L., Le Bourdais C., 2009, Father-child contact after separation. The influence of living arrangements, *Journal of Family Issues*, vol. 30(5), p. 623-652.
- Théry I., Bourguignon O., Rallu J.-L., 1995, *Du divorce et des enfants*, Paris, Presses universitaires de France.
- Toulemon L., 2005, Enfants et beaux-enfants des hommes et des femmes, in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales : Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Les éditions de l'Institut national d'études démographiques, p. 59-77.
- Tremblay J., Drapeau S., Robitaille C., Piché É., Gagné M.-H., Saint-Jacques M.-C., 2013, Trajectoires de coparentalité post-rupture conjugale : Une étude exploratoire qualitative, *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 1(33), p. 37-58.
- Unterreiner A., 2018, Le quotidien des familles après une séparation. État de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés, *Les Dossiers de la Drees*, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, n° 27.
- Villeneuve-Gokalp C., 2000, The double families of children of separated parents, *Population: An English Version*, vol. 12, p. 111-137.
- Vincent J., 2017, « Les miens, les tiens, les nôtres » : des naissances en famille recomposée. Identités et normes de parenté à l'œuvre dans les processus de recombinaison familiale, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 189, 111 p.
- Weber F., 2002, Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie, in Debordeaux D., Strobel P. (dir.), *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, p. 73-116.